

ANNEXE II
REFERENTIEL DE CERTIFICATION

Bloc 1 : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de sa vie quotidienne				
Critères d'évaluation Qu'est ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée? Que veut-on vérifier?	Indicateurs Quels signes visibles peuvent être observés ? Quels signes apportent de bonnes indications ?	Intitulés des épreuves	Type d'épreuve et coefficient	Cadre des épreuves et lieu des épreuves
Le candidat analyse de manière pertinente la situation et les besoins de la personne	<p>1) Les informations pertinentes sont recherchées auprès de la personne, de l'entourage et des autres professionnels ainsi que dans les outils de transmission à disposition</p> <p>2) Les besoins de la personne, ses attentes, ses habitudes de vie, sa culture, ses choix, ses réactions dans une situation donnée, sont identifiés.</p> <p>3) Les différentes composantes qui peuvent constituer la situation de la personne sont repérées : l'autonomie, les ressources, les capacités physiques et psychiques et les fragilités.</p> <p>4) Les changements liés à l'état de la personne sont repérés et transmis de manière adaptée</p>	<p>1) Epreuve écrite-étude de cas pratique</p> <p>2) Présentation d'un dossier de pratique professionnelle évalué par l'établissement de formation</p>	<p>1) Epreuve écrite (sujet défini au niveau régional) coefficient 2</p> <p>2) oral : coefficient 1</p>	<p>1) Epreuve organisée par les DREETS au sein de l'établissement de formation durée de l'épreuve : 2 heures</p> <p>2) Epreuve organisée par et/dans l'établissement de formation</p> <p>Un document écrit de 5 à 8 pages (police Times New Roman 12- interligne 1,5 – marge 2,5) avec une soutenance orale s'appuyant sur cet écrit durée de la soutenance : 30 minutes (au maximum 10 minutes de présentation par</p>

<p>Le candidat adapte l'accompagnement aux actes de la vie quotidienne, à la situation et aux besoins de la personne</p>	<p>1) Les activités d'accompagnement de la personne prennent en compte les informations recueillies et l'ensemble des besoins et attentes de la personne. 2) L'attitude du candidat est bienveillante et respectueuse de la personne dont elle favorise l'expression 3) L'accompagnement est réalisé en associant la personne en fonction de ses capacités et de ses souhaits 4) Les réactions et expressions de la personne sont prises en compte 5) Le rythme de la personne est respecté 6) Les gestes d'accompagnement employés sont adaptés à la situation de la personne, respectueux de sa dignité et réalisés avec assurance 7) Les choix et les ajustements des interventions sont argumentés à partir de l'analyse de la situation 8) Les interventions sont réajustées et priorisées en fonction de l'ensemble des données recueillies tout au long de l'accompagnement</p>			<p>le candidat et 20 minutes d'échanges avec les examinateurs) composition des groupes d'examineurs : un formateur et un(e) professionnel(le) titulaire du DEAES en priorité ou à défaut un travailleur social titulaire d'un titre au moins de même niveau</p>
--	---	--	--	--

<p>Le candidat participe au maintien/développement de l'autonomie de la personne</p>	<p>1) Le degré d'autonomie de la personne est correctement identifié 2) Le choix des activités d'accompagnement de la personne est argumenté au regard des objectifs visés 3) La personne est sollicitée dans la réalisation des actes de la vie quotidienne et dans la gestion de son quotidien en fonction de son degré d'autonomie et de ses choix 4) Les ressources et capacités de la personne sont mobilisées pour maintenir/développer ses acquis. 5) Les aides techniques, les outils spécifiques et les modalités d'apprentissage sont sélectionnés et utilisés de manière adaptée</p>		
<p>Les actions du candidat intègrent la prévention des risques de la vie quotidienne</p>	<p>1) Les situations à risque pour la personne sont identifiées, explicitées et les informations sont transmises 2) Les situations de maltraitance pour la personne sont repérées, explicitées et les informations sont transmises 3) Des mesures de prévention sont mises en œuvre/proposées et argumentées.</p>		
<p>Le candidat réalise des actes d'accompagnement de la personne en appliquant les règles d'hygiène, de sécurité de base et les bonnes pratiques</p>	<p>1) Le confort, la pudeur, l'intimité et la dignité de la personne sont respectés lors de l'activité 2) Les règles de confidentialité sont respectées 3) Les règles d'hygiène et de sécurité sont appliquées de manière adaptée lors de l'accompagnement 4) Le candidat se présente et établit une communication adaptée à la personne tout au long de la réalisation des actes d'accompagnement</p>		

Bloc 2: Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité				
Critères d'évaluation	Indicateurs	Intitulé de l'épreuve	Type d'épreuve et coefficient	Cadre de l'épreuve et lieu de l'épreuve
Qu'est ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée? Que veut-on vérifier?	Quels signes visibles peuvent être observés? Quels signes apportent de bonnes indications ?	Etude d'un cas pratique à partir d'un sujet tiré au sort permettant au candidat d'exposer une démarche et les modalités de réalisation des actes d'accompagnement de la personne dans ses actes de la vie quotidienne	Epreuve orale-coefficient 1	Epreuve organisée par et/dans l'établissement de formation
Le candidat s'organise de manière efficace dans la réalisation de ses activités	1) Les activités sont hiérarchisées, prioritaires et argumentées 2) Les activités sont réajustées de manière pertinente lorsque cela est nécessaire			durée de l'épreuve : 30 minutes de préparation et un exposé oral comprenant 15 minutes de présentation de sa démarche et 15 minutes d'échanges avec les examinateurs
Le candidat respecte les règles d'hygiène et de sécurité de base ainsi que les règles de tri-sélectif dans l'entretien du cadre de vie de la personne	1) Les règles d'hygiène et de sécurité sont appliquées de manière adaptée lors de l'entretien du cadre de vie de la personne 2) Les règles de tri-sélectif sont respectées et comprises 3) Le choix de la personne est respecté dans la limite des risques pour elle-même 4) Le candidat réfère de ce type de situation			composition des groupes d'examineurs : un formateur et un(e) professionnel(le) titulaire du DEAES en priorité ou à défaut un travailleur social

<p>Le candidat adapte son action au lieu d'intervention et à la personne</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1) La réalisation des activités est adaptée aux habitudes de vie de la personne 2) L'aménagement du cadre de vie de la personne est respecté 3) Les adaptations du cadre de vie sont proposées de manière appropriée en fonction de la situation de la personne 4) Les moyens permettant une intervention en sécurité sont mobilisés 5) Les interventions sont mises en œuvre dans le respect des demandes de la personne 			<p>titulaire d'un titre au moins de même niveau</p>
--	---	--	--	---

<p>Le candidat adapte l'accompagnement aux actes de la vie quotidienne, à la situation et aux besoins de la personne</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1) Les activités d'accompagnement de la personne prennent en compte les informations recueillies et l'ensemble des besoins et attentes de la personne. 2) L'attitude du candidat est bienveillante et respectueuse de la personne dont elle favorise l'expression 3) L'accompagnement est réalisé en associant la personne en fonction de ses capacités et de ses souhaits 4) Les réactions et expressions de la personne sont prises en compte 5) Le rythme de la personne est respecté 6) Les gestes d'accompagnement employés sont adaptés à la situation de la personne, respectueux de sa dignité et réalisés avec assurance 7) Les choix et les ajustements des interventions sont argumentés à partir de l'analyse de la situation 8) Les interventions sont réajustées et priorisées en fonction de l'ensemble des données recueillies tout au long de l'accompagnement 			
--	--	--	--	--

<p>Le candidat réalise des actes d'accompagnement de la personne en appliquant les règles d'hygiène, de sécurité de base et les bonnes pratiques</p>	<p>1) Le confort, la pudeur, l'intimité et la dignité de la personne sont respectés lors de l'activité 2) Les règles de confidentialité sont respectées 3) Les règles d'hygiène et de sécurité sont appliquées de manière adaptée lors de l'accompagnement 4) Le candidat se présente et établit une communication adaptée à la personne tout au long de la réalisation des actes d'accompagnement</p>			
--	---	--	--	--

Bloc 3 : Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne

<p>Critères d'évaluation Qu'est ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier?</p>	<p>Indicateurs Quels signes visibles peuvent être observés ? Quels signes apportent de bonnes indications ?</p>	<p>Intitulé de l'épreuve</p>	<p>Type d'épreuve et coefficient</p>	<p>Cadre de l'épreuve et lieu de l'épreuve</p>

<p>Le candidat communique avec la personne et son entourage de manière adaptée</p>	<p>1) L'attitude du candidat est bienveillante, rassurante et respectueuse de la personne et de son entourage</p> <p>2) Le langage du candidat est professionnel et les modes de communication sont adaptés à la personne et à son entourage</p> <p>3) Les règles de confidentialité sont respectées</p> <p>4) La communication et les échanges prennent en compte la demande de la personne et ses besoins, ainsi que l'expression de ses émotions</p> <p>5) Les informations et conseils donnés sont adaptés à la personne et à son entourage</p>	<p>Présentation orale à partir d'un document élaboré par le candidat d'un projet d'animation sociale et citoyenne à partir d'une situation de stage</p>	<p>Epreuve orale- coefficient 1</p>	<p>Epreuve organisée par et/dans l'établissement de formation</p> <p>durée de la présentation orale : 30 minutes</p> <p>Le document écrit de 3 pages (police Times New Roman 12- interligne 1,5 – marge 2,5) support à l'exposé, est élaboré individuellement</p> <p>composition des groupes d'examineurs : un formateur et un(e) professionnel(le) titulaire du DEAES en priorité ou à défaut un travailleur social titulaire d'un titre au moins de même niveau</p>
<p>Le candidat soutient et favorise l'expression des personnes accompagnées</p>	<p>1) Les besoins de communication et les facteurs la favorisant ou la limitant sont identifiés</p> <p>2) Les conditions propices à la communication sont mises en œuvre de manière adaptée</p> <p>3) La famille et l'entourage sont pris en compte dans l'accompagnement à la vie sociale de la personne</p>			

<p>Le candidat propose et met en œuvre des activités collectives adaptées aux besoins et à la situation de la personne et du groupe de personnes</p>	<p>1) Les besoins, les potentiels et les centres d'intérêt de la personne ou du groupe sont identifiés et pris en compte 2) Les choix de la personne sont respectés 3) Les ressources de la personne et du groupe et les moyens à disposition sont identifiés, mobilisés et argumentés 4) Les activités de groupes sont organisées et conduites pour faciliter la vie sociale des participants, maintenir/développer leurs acquis et favoriser leur bien-être 5) Les activités proposées s'inscrivent dans le projet de la personne et du service</p>		
<p>Le candidat prend les précautions nécessaires afin de prévenir les risques dans la réalisation des activités de groupe</p>	<p>1) Les situations à risque pour la personne et le groupe sont repérées, explicitées et les informations sont transmises 2) Les situations de maltraitance pour la personne au sein du groupe sont repérées, explicitées et les informations sont transmises 3) Des mesures de prévention sont mises en œuvre/proposées et argumentées.</p>		

Bloc 4 : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention

Critères d'évaluation Qu'est ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée? Que veut-on vérifier?	Indicateurs Quels signes visibles peuvent être observés? Quels signes apportent de bonnes indications?	Intitulé de l'épreuve	Type d'épreuve et coefficient	Cadre de l'épreuve et lieu de l'épreuve
Le candidat a un positionnement adapté en tant que professionnel	1) Le candidat explicite son cadre d'intervention en s'appuyant le cas échéant sur les outils et documents de son lieu d'exercice 2) Le candidat établit une communication professionnelle adaptée en direction des personnes et des membres de l'équipe 3) La posture du candidat est professionnelle et adaptée 4) Les interventions du candidat sont réalisées dans la limite du champ d'intervention de l'accompagnant éducatif et social 5) Les règles de confidentialité sont respectées	Présentation orale d'une étude de situation vécue en stage à partir d'un document élaboré par le candidat en lien avec le projet de la personne	Epreuve orale coefficient 1	Epreuve organisée par et/dans l'établissement de formation durée de la présentation orale : 30 minutes La soutenance repose sur la présentation d'un document écrit de 4 pages (police Times New Roman 12-interligne 1,5 – marge 2,5) élaboré par le candidat et d'un échange avec le groupe d'examineur

<p>Le candidat adopte une attitude professionnelle adaptée dans son contexte d'intervention</p>	<p>1) L'attitude du candidat est adaptée à son contexte d'intervention 2) Le candidat réajuste son comportement en fonction des circonstances et l'argumente</p>		<p>composition des groupes d'examineurs : un formateur et un(e) professionnel(le) titulaire du DEAES en priorité ou à défaut un travailleur social titulaire d'un titre au moins de même niveau</p>
---	--	--	---

*

<p>Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne</p>			
<p>Critères d'évaluation Qu'est ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?</p>	<p>Indicateurs Quels signes observés Quels signes indiquations ?</p>	<p>Intitulé de l'épreuve</p>	<p>Type d'épreuve et coefficient</p>
			<p>Cadre de l'épreuve et lieu de l'épreuve</p>

<p>Le candidat transmet les informations relatives à l'accompagnement de la personne</p>	<p>1) Toutes les données recueillies sont fiables et conformes à la situation de la personne 2) Les données respectent la protection de la personne et les règles de confidentialité 3) Les informations transmises sont pertinentes, hiérarchisées et fiables 4) Le vocabulaire utilisé est adapté 5) Les outils de transmission sont utilisés de manière adaptée</p>	<p>Epreuve écrite sur table portant sur les modalités de transmission et de communication relevant d'une situation proposée par l'établissement de formation</p>	<p>Epreuve organisée et/dans l'établissement de formation durée de l'épreuve : 1h30</p>
<p>Le candidat s'inscrit et organise son intervention en complémentarité des autres intervenants</p>	<p>1) Les principaux intervenants et leurs missions essentielles sont identifiés 2) La contribution au travail en équipe tient compte du champ de compétences de l'accompagnant éducatif et social et de celles des différents professionnels</p>	<p>Epreuve écrite sur table portant sur les modalités de transmission et de communication relevant d'une situation proposée par l'établissement de formation</p>	<p>Epreuve organisée et/dans l'établissement de formation durée de l'épreuve : 1h30</p>
<p>Le candidat participe à la démarche qualité et à la gestion des risques</p>	<p>1) Les propositions d'actions d'amélioration faites par le candidat sont adaptées et argumentées 2) Les actions menées sont conformes à la politique qualité du service ou de la structure 3) Le candidat identifie ses axes d'amélioration et les argumente</p>	<p>Epreuve écrite sur table portant sur les modalités de transmission et de communication relevant d'une situation proposée par l'établissement de formation</p>	<p>Epreuve organisée et/dans l'établissement de formation durée de l'épreuve : 1h30</p>